



# GOVERNEMENT

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

MTECT-Mer





**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **NOUVEL ARRÊTÉ NATIONAL DE PROTECTION DES TORTUES MARINES**

DEB/ Florian Expert – SPMAD/Hélène Renault

# Objectifs du nouvel arrêté

- Mise à jour de la structure et de la rédaction (présentation similaire à celle de l'AM mammifères marins de 2011)
- Ajout de nouvelles dispositions (listées dans la diapo suivante)

# Nouvelles dispositions prévues dans le nouvel arrêté

- Application du texte aux **eaux marines sous souveraineté et sous juridiction**, c'est à dire à la zone économique exclusive, (en conformité avec les dispositions de la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016) ;
- Applicabilité de cet arrêté à **Mayotte et aux TAAF**;
- La **protection juridique des habitats de tortues marines**, La mention explicite de la pollution lumineuse comme facteur de perturbation ;
- La mention explicite des **prélèvements biologiques en tant qu'enlèvement intentionnel** ;
- **mention explicite de la pollution lumineuse comme facteur de perturbation** ;
- L'ajout de **l'obligation de déclaration des captures accidentelles** par les engins de pêche comme c'est actuellement le cas pour les mammifères marins.
- Ajout de la **forme agassizii de l'océan Pacifique** pour la tortue verte

## Ajout de nouvelles dispositions (suite)

- Dérogation « automatique » pour les pêcheurs qui ramènent dans les centres de soins les tortues capturées, à l'article 3 :

*Dans le cadre des activités de pêche maritime susvisées et par dérogation au présent arrêté, les individus capturés accidentellement et blessés peuvent être transportés et débarqués en vue d'être soignés sous réserve d'une information préalable :*

- *En métropole, du coordinateur du Réseau tortues marines d'Atlantique Est (RTMAE) ou du coordinateur du Réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF) ;*
- *En outre-mer, du service déconcentré chargé de la protection de la nature.*

# Suites

- Elaboration d'une note d'instruction aux services déconcentrés pour les procédures CITES (à faire par la DEB)
- Aide aux pêcheurs afin de déclarer les tortues marines capturées accidentellement (DGAMPA-DEB)



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DECRET CONTRÔLE CAPTURES

DEB/ Florian Expert

# Objectifs

- instaurer un système de contrôle des captures et mises à mort accidentelles des espèces animales bénéficiant d'une protection stricte
  - *Art. 12 DHFF : « Les États membres instaurent un système de contrôle des captures et mises à mort accidentelles des espèces animales énumérées à l'annexe IV point o). Sur la base des informations recueillies, les États membres entreprennent les nouvelles recherches ou prennent les mesures de conservation nécessaires pour faire en sorte que les captures ou mises à mort involontaires n'aient pas une incidence négative importante sur les espèces en question. »*
- Suite à mise en demeure captures accidentelles petits cétacés en 2020 la CE a fait valoir l'absence de transposition de cet article e droit FR
- intégré dans le code de l'environnement par l'article 35 de la loi n°2021-1308 du 8 octobre 2021 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances



# Modalités

- Un arrêté est instauré ; il oblige la déclaration permettant le suivi des captures et mises à mort accidentelles de certaines espèces lorsque :
- MTECT estime nécessaire le recueil des données pour apprécier les effets d'une activité ;
- Lorsque les données scientifiques et techniques dont il dispose démontre un risque de porter atteinte à l'état de conservation des populations
- Mise e œuvre : article 4